

Tempête et risque de submersion marine à Saint-Malo :

La tempête Ciaran annoncée sur le territoire à partir de mercredi soir pourrait occasionner des rafales de vent pouvant aller jusqu'à 120, 130, voire 150 km/h dans certaines zones du littoral, accompagnées de pluies soutenues et de risques de submersion marine.

La ville de Saint-Malo prend des mesures de sécurité préventives et appelle à la vigilance de tous durant l'épisode qui battra son plein, en l'état actuel des prévisions météorologiques, sur la période du mercredi 1^{er} novembre 20h au jeudi 2 novembre 17h.

MESURES DE SECURITÉS MISES EN PLACE PAR LA MUNICIPALITÉ

Pour la sécurité de tous, la Ville de Saint-Malo s'apprête à procéder aux mesures de prévention suivantes :

- **Fermeture des parcs et jardins** durant toute la journée du jeudi 2 novembre. Réouverture prévue le vendredi 3 novembre matin aux horaires habituels.
- **Fermeture des cimetières** Jeanne Jugan, Rothéneuf, Ormeaux, Rosais et Lorette durant toute la journée du jeudi 2 novembre. Réouverture prévue le vendredi 3 novembre matin aux horaires habituels.
- **Interdiction de la circulation piétonne, cycliste et routière** par arrêté municipal le mercredi 1^{er} novembre de 19h15 à 23h15 et le jeudi 2 novembre de 7h25 à 11h25 sur :
 - Digue des Bas Sablons
 - Digue de la Galère
 - Digue du Sillon
 - Digue de Paramé
 - Digue Palmié
 - Digue de la Promenade des Fleurs
 - Môle des Sablons

- Môle des Noirs
- Cale de l'Eventail
- Cale de la Piperie
- Cale de Rochebonne
- Chaussée du Sillon
- L'accès Porte Saint-Thomas et la Tour des Dames

Attention au danger, il est vivement recommandé ne pas s'approcher des vagues, notamment durant la pleine mer (mercredi 1^{er} novembre à 21h16 / jeudi 2 novembre à 9h25).

- **Interdiction des activités nautiques** à partir de mercredi 17h et jusqu'à jeudi 17h.
- **Afin de maintenir les déplacements strictement nécessaires, annulation des entraînements sportifs et des compétitions, en extérieur et en salle**, du mercredi 17h au jeudi 17h.
- **Fermeture du camping des ilots.**
- **Fermeture du marché extérieur de Rocabey** : seule la partie couverte sera maintenue.
- La collecte des déchets de Saint-Malo Agglomération est maintenue comme de coutume le jeudi matin. Toutefois, **il est demandé aux usagers d'éviter de sortir leurs poubelles le mercredi soir et de ne les déposer dans la rue que le jeudi matin.**

Par ailleurs, le Port de Saint-Malo a informé que **le pont de l'écluse du Naye sera en position ouverte, sans circulation routière ni piétonne possible à partir du mercredi 1er novembre 23h15 jusqu'au jeudi midi.**

Enfin, la Ville a mobilisé des équipes d'astreinte pour intervenir rapidement et pallier d'éventuels dégâts. Celle des espaces verts a été doublée pour l'occasion. Les entreprises responsables de chantiers de travaux ont également été contactées par les services Municipaux pour mettre en sécurité les chantiers et engins de chantiers.

APPEL À LA PLUS GRANDE VIGILANCE

Par précaution et pour veiller à la sécurité de tous, les Malouins sont incités durant cette période à limiter les déplacements à ceux strictement nécessaires. Il est recommandé d'éviter la proximité des arbres et du littoral.

Les propriétaires de jardins, terrasses et balcons sont invités à abriter et sécuriser les objets et matériels susceptibles de s'envoler (salons de jardins, plantes, pots de fleurs, matériel de jardinage, installations et jouets pour enfants, ...).

Les usagers résidant en front de mer sont encouragés à installer des batardeaux pour protéger leur domicile de fortes vagues annoncées. Bien que le coefficient de marée ne soit pas très élevé, une surcote importante de 80cm et de fortes vagues sont annoncées, avec une potentielle alerte sur le risque de déferlement.

La Ville rappelle également aux propriétaires, copropriétaires et syndicats de propriétés de sécuriser les cheminées en restauration ou fragilisées et les structures ou échafaudages de travaux.

En cas d'incident sur les couvertures (envol et chutes d'ardoises), ne pas accéder aux toitures avant la fin de l'épisode de tempête.

Aux plaisanciers fréquentant les infrastructures du port, il est fortement déconseillé de sortir en mer. Une grande prudence doit être observée sur les pontons et les amarres doivent être minutieusement vérifiées.

En cas d'incidents sur le réseau électrique, nous vous rappelons de ne jamais toucher à des fils tombés à terre, ni à un objet en contact avec une ligne électrique. Vous pouvez signaler toute anomalie constatée (fils électriques trop bas ou à terre, poteaux endommagés, ...) ou toutes situations dangereuses au 09 726 750 35 (Enedis).

En cas d'urgence ou de nécessité, n'hésitez pas à contacter :

- **L'Hôtel de Ville** au 02 99 40 71 11 (sur les heures d'ouverture 8h30 – 12h30 et 13h30 – 18h00).
- **La Police Municipale** au 02 23 18 18 18 (24h/24).

Retrouvez l'ensemble des informations sur le site internet de la Ville, nos réseaux sociaux et notre application Le Lien Malouin.

Ensemble, restons prudents et vigilants.